

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Sous-DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNES

SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

DIRECTORATE GENERAL

DEPARTMENT OF ADMINISTRATION AND FINANCE

SUB-DEPARTMENT OF COMMON AFFAIRS

CONTRACT SERVICE

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

DECISION N° 2022 / 024 / ARMP/DAF/SDAC/CSM/ftg/2022 DU 31 JAN 2022

PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°012/AONO/ARMP/CIPM/2021 RELATIF A LA REHABILITATION D'UN GROUPE ELECTROGENE, DES ARMOIRES DE COUPLAGE (02), DES CUVES A GASOIL (02) ET L'INSTALLATION D'UN INVERSEUR DE SOURCES AUTOMATIQUES A L'IMMEUBLE SIEGE.

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics,

- Vu Le décret n° 2001 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2012/496 du 31 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu L'appel d'offres n°012/AONO/ARMP/CIPM/2021 du 27 septembre 2021 relatif à la réhabilitation d'un groupe électrogène, des armoires de couplage (02), des cuves a gasoil (02) et l'installation d'un inverseur de sources automatiques a l'immeuble siège;
- Vu L'autorisation d'annulation N°005480/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CEA2/nm du 06 Décembre 2021

DECIDE :

Article 1^{er} – Est annulée l'Appel d'Offres n°012/AONO/ARMP/CIPM/2021 relatif à la réhabilitation d'un groupe électrogène, des armoires de couplage (02), des cuves a gasoil (02) et l'installation d'un inverseur de sources automatiques a l'immeuble siège, conformément aux dispositions de l'article 102 (1) du Code des Marchés Publics.

Article 2 – La présente décision emporte libération des cautions de soumission et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

31 JAN 2022

Ampliations :

- ❖ JDM (pour publication)
- ❖ MINMAP pour suivi ;
- ❖ PCIPM/ARMP ;
- ❖ DG/DAF/CSM
- ❖ Chrono/Archivage,
- ❖ Affichage.

